

Communiqué

Brest, le 27 février 2018 – Le groupe Arkéa prend acte de la décision rendue ce jour par la Cour d'Appel de Paris qui n'annule pas la marque verbale « Crédit Mutuel ».

Cette décision confirme tout à fait le bien fondé du processus de consultation engagé par le groupe Arkéa auprès de ses caisses locales qui seront appelées à se prononcer prochainement sur l'alternative entre un scénario d'indépendance, assorti d'un changement de marque, et un scénario d'intégration dans un groupe Crédit Mutuel centralisé.

Si le scénario d'indépendance était validé, le groupe Arkéa deviendrait une banque coopérative, mutualiste et territoriale totalement indépendante du reste du Crédit Mutuel.